



Formation Cosmétique Naturelle BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer par mail à inscription@naturorama.fr ou par courrier :
Naturorama – 16 D rue du Drouillard - 44620 LA MONTAGNE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : F M

N° TEL :

N° MOBILE :

E-MAIL :

ÂGE : **PROFESSION :**

Je, soussigné(e), m'inscris aux séminaires
« Apprendre la cosmétique naturelle », qui se tiendront dans la ville et aux dates
suivantes :

Les cours se déroulent de 9h15 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 au 14 chemin de
conge 33450 Saint Loubès

Cocher la/les formation(s) souhaitées :

TCN9 (3 jours) Octobre (+380,00€)

Mode de paiement :

Un Chèque de réservation à l'ordre de Naturorama correspondant à 15% du total

Un Chèque de réservation à l'ordre de Christine Chostakoff correspondant à 30% du total

Un ou plusieurs chèques à l'ordre de Christine Chostakoff pour le solde de la ou des formations (entourer le nombre de chèque) : 1 2 3 4 5 6 7 8

A :

Le :

Signature (*valant acceptation des Conditions Générales de Vente*) :

Conditions générales de vente / Convention de formation

*Ce contrat est conclu entre le stagiaire et Naturorama.
Une présence régulière à la formation est demandée à chacun des participants.
Le téléphone portable doit impérativement être éteint pendant les cours.
Les cours sont basés sur un échange cordial d'expérience et de point de vue,
n'hésitez pas lors de chaque séance à poser des questions pour lever toute
incompréhension ou interrogation, et enrichir le sujet !*

I. Organisation générale

Article 1 : La signature du bulletin d'inscription disponible sur www.naturorama.fr ou envoyé sur demande, et le règlement total ou partiel des séminaires correspondant à l'inscription valent acceptation de ce document dans sa totalité.

Article 2 : Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des modalités fournies sur le site www.naturorama.fr, par courrier ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication : nature, durée, tarifs, lieu et conditions de paiement des formations.

Article 3 : Un e-mail d'informations pratiques pour le premier séminaire ainsi que le guide du participant Naturorama sera adressé au stagiaire par e-mail quelques jours avant l'entrée en formation. De ce fait, en acceptant ces conditions générales, vous acceptez que Naturorama conserve vos données personnelles afin de communiquer directement avec vous. Ces données ne seront cédées à aucun tiers d'aucune sorte.

Article 4 : Toute utilisation pendant et après la formation, par reproduction intégrale ou partielle, des supports de cours, fascicules, prise de films par vidéo, caméra ou photographie pendant les cours est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 5 : La direction de Naturorama se réserve le droit de changer le lieu de formation (dans un périmètre de 10 kilomètres maximum), d'annuler ou de reporter une session en cas de force majeure. Naturorama s'engage dans ce cas à prévenir au plus tôt les stagiaires et à reprogrammer la session en fonction des disponibilités des participants. Si un participant ne peut être présent à la session de rattrapage, Naturorama s'engage à envoyer le cours papier à ses frais et à tenir un formateur disponible pour répondre à toute question relative au cours et rendre possible le rattrapage du cours manqué lors d'un cursus ultérieur, sans surcoût pour le participant. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : En cas d'impossibilité globale de la tenue des cours en présentiel, des solutions alternatives peuvent être proposées par Naturorama :

- Report en présentiel des dates prévues
- Suivi des cours par liens vers les cours vidéo et rédigés en lecture seule, envoi papier des cours et mise en place de créneaux d'échanges complémentaire par vidéoconférence.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : Le stagiaire ne peut présenter sans accord préalable avec Naturorama pendant les séminaires, du matériel, des produits, sa propre publicité ou celle d'une autre école sous peine d'exclusion. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes versées à Naturorama. Naturorama reste ouvert à tout échange concernant différentes formes de partenariat et de mise en valeur des pratiques des participants.

Article 8 : Naturorama ou le lieu d'accueil des formations ne sauraient en aucun cas être responsables de tout accident provoqué par un comportement anormal d'un ou des participants durant les cours.

II. Contenu et certification

Article 9 : Les séminaires organisés par Naturorama ne se substituent en aucune façon à l'enseignement universitaire médical classique. Naturorama s'est donné pour but d'enseigner la naturopathie, l'aromathérapie, la florithérapie, les pratiques énergétiques et la formulation de cosmétiques naturelles et plus globalement toute pratiques d'optimisation du bien-être par des moyens naturels.

Article 10 : En aucun cas, les certificats délivrés par Naturorama n'autorisent leurs titulaires à faire des diagnostics de maladies ou à prescrire des médicaments.

Article 11 : Le Certificat délivré à l'issue de la formation après contrôle des connaissances est un certificat privé de connaissances et non un diplôme d'état.

Article 12 : Sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité des séminaires ou obtenu les cours manqués au format papier, réussi au contrôle de connaissances de fin de cycle et que Naturorama ait reçu la totalité du règlement de la formation, il sera délivré le certificat de connaissances correspondant à la formation.

III. Désistement et modalités de remboursement

Article 13 : En cas d'absence(s) du stagiaire, le paiement du cycle de formation ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Il est possible de :

- suivre le cours dans une autre ville, ou
- recevoir un lien vers le cours en vidéo et au format PDF en lecture seule et de recevoir le cours papier à domicile en adressant une enveloppe A4 timbrée avec 4 timbres à l'adresse du participant en précisant le(s) cours manqué(s). Il est possible ensuite de poser des questions sur le cours sur une adresse mail dédiée ou par téléphone à son formateur et de suivre le cours en présentiel dans une autre ville l'année en cours ou dans la même ville ou une autre ville les années suivantes, sans surcoût, et sans incidence sur la possibilité de passer l'examen en fin d'année.

Article 14 : Dans le cas d'abandon de la formation par le stagiaire, le ou les divers règlements ne seront pas restitués. En cas de raison médicale ou en cas de force majeure et sur présentation de justificatif, un remboursement des formations d'aromathérapie et de phytothérapie sera envisagé, diminué d'un montant d'environ

20% du coût total de celle-ci, soit 95 € pour un cursus complet ou pour un « pack 5 modules ». Pour le cas des modules uniques et des frais d'examen, aucun remboursement ne sera possible. En ce qui concerne les autres formations, des frais d'annulation de 60 € seront retenus.

Article 15 : Toute inscription validée, et toute formation ou session individuelle de formation commencée est intégralement due.